

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 114-02-3

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 26 mai 2025 à 17h, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement numéro 114-02-3 modifiant le Règlement numéro 114-02 et ses amendements sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la composition de ce comité.*
2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 27 mai 2025

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe